

REGLEMENT DU CHALLENGE DES PYRENEES

DOTATION EN POINTS D'EXPERT ET DE PERFORMANCE

NOUVEAU : les allocations de Points d'Experts sont désormais fonction du nombre de licenciés du Comité et peuvent donc varier d'une année sur l'autre.

Afin de récompenser, par une importante dotation de points d'expert et de performance les meilleurs bridgeurs **licenciés dans le Comité des Pyrénées**.

Le nombre total de PP par joueur est limité à **30 PP**.

Il est organisé chaque saison, un Challenge qui consiste à classer suivant les critères ci-dessous les joueurs ayant participé aux tournois régionaux du Comité des Pyrénées.

ARTICLE 1 :

- Une liste des tournois du Challenge est publiée en début de saison.

ARTICLE 2 :

Les joueurs sont classés en quatre catégories :

- Catégorie 1 : joueurs 1^{ère} Nat. à 1^{ère} ♥.
- Catégorie 2 : joueurs 1^{ère} ♦ à 2^{ème} ♠.
- Catégorie 3 : joueurs 2^{ème} ♥ à 2^{ème} ♣.
- Catégorie 4 : joueurs 3^{ème} Promo à Non-classés.

ARTICLE 3 :

Pour un tournoi donné l'attribution des P.C. se fera selon les modalités suivantes :

- **La dernière paire** marquera 1 Point de Challenge [P.C].
- L'avant dernière 2 P.C. (+1 par rapport au précédent)
- L'ante pénultième 3 P.C. etc...

En outre les cinq premières paires bénéficieront d'un bonus :

- +3, au lieu de +1, par rapport au précédent.

ARTICLE 4 :

La dotation en P.P. se fera comme suit :

- Catégorie 1 : les 25 premiers – attribution de 30,29,28,27,26,25...etc... PP (le 25^{ème} ayant 6 PP).
- Catégorie 2 : les 35 premiers - attribution de 30,29,28,27,26,25...etc... PP (du 29^{ème} au 35^{ème} : 6 PP).
- Catégorie 3 : les 15 premiers - attribution de 15,14, 13, 12 ...etc... PP.
- Catégorie 4 : les 3 premiers – 6, 4, 2 PP.

La dotation en PE se fera comme suit : pour les joueurs participant aux tournois régionaux qui figurent dans le Challenge des Pyrénées et visant à encourager plus particulièrement les 3^{èmes} et 4^{èmes} séries.

Afin d'inciter les joueurs et joueuses à une plus grande participation aux tournois régionaux, une allocation spéciale de PE est désormais appliquée selon les règles ci-dessous :

1. Pour tous les joueurs d'un classement de 4^{ème} série à 2^{ème} série ♠ incluse : attribution d'un nombre de PE égal à 5 (ou 6 fois si la dotation FFB le permet) la différence entre classement théorique et classement réalisé au tournoi. Exemple : une paire concernée est classée 25^{ème} au théorique et termine à la 10^{ème} place d'un tournoi recevra $15 \times 5 = 75$ PE par joueur.
2. Les joueurs de 3^{ème} série mineure recevront 200 PE quel que soit leur classement et les joueurs de 4^{ème} série 250. A cette allocation seront ajoutés, si nécessaire les PE calculés selon le point 1 ci-dessus.

Exemple :

- une paire de 4^{ème} série classée 80^{ème} d'un tournoi de 80 paires recevra 250 PE.
- une paire de 3^{ème} série classée 70^{ème} d'un tournoi de 85 paires recevra 200 PE.

Dans un tournoi de 80 paires, une paire de 4^{ème} série classée 60^{ème} alors que son classement théorique est 80^{ème} recevra $250 + (20 \times 5) = 350$ PE.

ARTICLE 5:

En fonction de l'allocation annuelle attribuée par la FFB, nous donnerons un bonus de fidélité en regard du nombre de tournois joués :

8 ou 9 tournois	6 PP
6 ou 7 tournois	4 PP
5 tournois	2 PP

☆☆☆

☆

LISTE DES TOURNOIS RETENUS - CHALLENGE 2019-2020

- VENDANGES 14/09/2019
- LOMBEZ 15/09/2019
- MONTAUBAN 28/09/2019
- CARCASSONNE 11/11/2019
- RODEZ 11/11/2019
- CONDOM 16/11/2019
- FOIX 01/05/2020
- ALBI Mixte 08/05/2020
- ALBI Open 09/05/2020
- CARMAUX 21/05/2019